L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

JOURNAL QUOTIDIEN..............$12 } payable d'avance
" TROIS FOIS PAR SEMAINE. $10 }

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 29 AVRIL 1843.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:
HENRY CLAY.

ASSEMBLEE REMISE.

L'assemblée des Whigs de la première et de la troisième municipalité, qui avait été convoquée pour ce soir à la Bourse St. Louis, à l'effet de choisir des délégués à la Convention du premier district congressionnel, a été remise, et un nouvel avis fera connaître l'époque où elle devra avoir lieu. Les citoyens qui avaient cru devoir la convoquer, ont acquis la conviction que le temps accordé aux paroisses pour le choix de leurs délégués ne serait pas suffisant, et que par conséquent toute mesure prise en ce moment dans notre ville serait prématurée.

☞ Une personne qui habite la côte, nous assure que, durant la semaine dernière, le fleuve a monté avec une rapidité inouie. La *Gazette* de Cincinnati du 21 courant, parle aussi de la crue des eaux de l'Ohio et de ses affluents; elle ajoute que l'on craint une inondation sérieuse. Nous pourrions bien nous en ressentir.

CONSULAT FRANÇAIS.—Le Consul de France à la Nouvelle-Orléans nous prie d'annoncer que Lundi prochain, jour de la fête de S. M. le Roi des Français, sa chancellerie ne sera ouverte que pour les expéditions de navires, de midi à une heure seulement.

LA MALLE a manqué hier au delà de Charleston. Cela devait être, nous avions quelques chances pour recevoir les nouvelles que doit nous apporter le paquebot à vapeur de Boston.

MADAME CASTELLAN.—Le second concert de Mme Castellan avait réuni la société la plus brillante et la plus nombreuse qui se fût jamais donné rendez-vous à la Salle St. Louis pour une soirée musicale. Les dames s'y trouvaient en majorité, et vous devinez sans qu'on vous le dise le rayonnant aspect que présentait un pareil public. La cantatrice n'a pas obtenu moins de succès que la première fois; cette admirable voix, cette méthode si large, cette vigueur qui n'exclut point la grâce, parce qu'elle ne trahit jamais l'effort, toutes ces saisissantes qualités qui font de Mme Castellan une artiste hors ligne, ont produit tout d'abord cette sensation profonde dont nous avons cherché à donner une idée, mais qu'aucune parole ne peut exprimer. On a vivement applaudi la cavatine d'*Inès de Castro* et celle du *Barbier*, *una voce poco fa*, qui ont été rendues avec une rare fermeté de style; mais l'enthousiasme s'en est mêlé lorsqu'est venue cette délicieuse polonaise des *Puritains*, et il est arrivé à son paroxysme au rondeau final de la *Somnambule*. C'est qu'il est impossible en effet d'atteindre à plus de perfection! Mme. Castellan a imprimé à ce morceau un cachet tout poétique; elle en a exprimé toutes les intentions avec une justesse et une sensibilité pénétrantes; elle l'a exécuté en outre avec une pureté irréprochable, un bonheur inouï! ç'a été de l'aveu de tous son véritable triomphe. "Je ne sais pas, disait devant nous un artiste, je ne sais si on peut le chanter aussi bien, mais je suis sûr qu'on ne peut pas le chanter mieux." Et cet artiste avait entendu tout récemment Mmes. Grisi et Persiani! C'est l'éloge le plus flatteur qu'on puisse faire de Mme. Castellan.

UNE EXCELLENTE NOUVELLE.—Nous éprouvons une vive joie en annonçant à nos lecteurs que Mme. Castellan a consenti à se joindre à la Compagnie Italienne, et qu'elle se fera entendre pour la première fois au théâtre mercredi prochain dans *Lucia di Lammermoor*. Cette nouvelle transportera de joie tous les vrais dilettanti, qui tiendront compte à Mme. Castellan de sa condescendance à leurs vœux. Les négociateurs qui ont obtenu un pareil résultat, ont bien mérité du public; et la Compagnie italienne aura fort à se féliciter du glorieux renfort qui lui arrive.

TYLERISME.—Le digne et respectable collecteur de Savannah, le colonel Hunter, qui devait sa nomination au général Harrison, a été destitué par M. Tyler.

Le Major Noah qui n'a pas été fort heureux dans ses tentatives à soutenir le capitaine Tyler, va, dit-on, faire paraître à New-York, un journal neutre. Aura-t-il plus de succès que l'*Union*?

PENNSYLVANIE.—Les journaux allemands qui se publient dans la Pennsylvanie, commencent à arborer le drapeau de Henry Clay. Tel est le *Vaterland's Wächter* de Harrisburg et le *Patriot* de Lehigh. Ce dernier avait jusqu'à ce jour appuyé les droits du brave général Scott.

DEFALCATION.—Les poursuites intentées par le gouvernement général contre Jesse Hoyt, ex-collecteur du port de New-York, accusé d'avoir soustrait $300,000, sont maintenant en instance devant la cour de Circuit siégeant à New-York. Le *Herald* prétend que cette affaire exigera l'examen d'un nombre de registres qui suffiraient à charger vingt voitures. Ces registres contiennent plus de 7,000,000 d'articles.—Pendant la durée des fonctions de Hoyt, il lui était passé par les mains plus de $80,000,000!

PIRATE.—La Gazette de Nassau contient une lettre adressée par le capitaine Fillman, du brick américain *Rebecca*, au consul américain à Nassau pour lui dénoncer un pirate qui croise entre Sainte Croix et la Trinité. Une goëlette entrée à Ste. Croix la veille du départ du Rebecca avait été abordée par ce pirate vers l'Ouest de Ste. Croix. Le pirate est, dit le capitaine, un brick-goëlette, monté par une troupe d'au moins cinquante hommes.

Le *Republican* de St. Louis annonce qu'un juré est mort presque subitement dans la chambre des délibérations. Il s'était plaint d'une douleur au côté, mais son état ne paraissait avoir rien d'inquiétant; cependant tout d'un coup il dit à l'un de ses voisins: "Soutenez-moi la tête, car je sens que je me meurs." Il pencha en effet sa tête et rendit le dernier soupir. On attribue cette mort si prompte à une affection du cœur.

SEDUCTION PUNIE.—Un des plus respectables fermiers du comté de Morris (New Jersey), David Morehouse a intenté un procès à William Kendall, marchand à New Providence, comté d'Essex, pour avoir séduit sa fille. Le coupable a été condamné à une amende de $1,500, il ne vaut, à ce qu'il paraît, que $1,200.

L'EX-PRESIDENT BOYER.—Le Standard de la Jamaïque annonce que le président Boyer est arrivé dans cette île à bord du navire de S. M. le *Scylla*, et qu'il compte s'embarquer prochainement pour l'Angleterre. On assure qu'il a entre les mains une forte somme de doublons.

FRANCE—ESPAGNE—ANGLETERRE.

La conclusion apparente du différend survenu entre la France et l'Espagne, à l'occasion de la conduite généreuse de notre consul dans les événements de Barcelone, est, pour la presse espagnole indépendante, une nouvelle preuve de l'asservissement du gouvernement d'Espartero aux inspirations anglaises. Ce gouvernement a fait uniquement ce qu'a voulu le cabinet britannique, et ce que l'on veut surtout à Londres, c'est empêcher une rupture entre la France et l'Espagne. L'état présent des relations de défiance réciproque entre les deux cours est trop favorable à l'acheminement des projets anglais vers leur but inévitable pour que l'habileté de nos voisins d'outre-Manche ne sache pas le maintenir. C'est à la faveur du *statu quo* que le commerce britannique prétend se substituer au commerce national en Espagne, et que la contrebande inonde le midi de la péninsule de provenances anglaises, tandis que les ordonnances d'Espartero, écrites sous une dictée étrangère, ruinent dans le nord les intérêts espagnols et français. Le *statu quo* sera donc conseillé et suivi à Madrid, au détriment de la monarchie dont le protégé de l'Angleterre se qualifie le Régent, et au préjudice de nos provinces méridionales.

Un journal ministériel de Londres, le Times, avoue que l'Angleterre a un moyen bien simple d'imposer le statu quo à la France; il suffit à lord Aberdeen de menacer d'une guerre européenne les amis éprouvés de la paix à tout prix, qui président à ses destinées. Voici en quels termes s'exprime la feuille anglaise sur la politique suivie par le cabinet des Tuileries à l'égard de l'Espagne: "Quelles que soient la profondeur et la sagacité des combinaisons du roi Louis-Philippe, nous nous inquiétons peu des projets qui jusqu'à présent n'ont eu d'autres résultats que d'inspirer des méfiances et de diminuer l'influence de leur auteur. Nous craignons encore moins une intervention, entreprise par un roi dont le règne tout entier est consacré à la conservation de la paix, et par un ministère qui exerce son pouvoir également au nom de la paix. Il y a plus; nous ne craignons pas une intervention qui en six semaines conduirait les représentans de toutes les puissances à Madrid, et leurs armées sur le Rhin". Ces quelques lignes ne révèlent-elles pas tout le système de l'Angleterre envers la France, dans la question espagnole?

L'Angleterre règne à Lisbonne, commande à Madrid et intimide à Paris. Le sort du commerce portugais va devenir celui du commerce espagnol, et menace déjà le nôtre. La princesse de Lieven n'avait donc que trop raison de dire à un jeune diplomate, qui la reconduisait à sa voiture, au sortir d'une séance importante de notre chambre: "Croyez-le bien, monsieur, il n'y a que deux influences en Europe, celle de la Russie et celle de l'Angleterre."

Mais que la France jette dans la balance européenne l'épée de Louis XIV, l'épée qui a vaincu à Fontenoy, que Napoléon portait à Austerlitz, qui a pris Alger au profit de la chrétienté tout entière, et sans qu'il soit tiré un coup de canon, le monde ne sera plus dans la crainte de devenir la proie de deux insatiables ambitions. (Univers.)

LA FIN DU MONDE.
AIR: *Encore du Charlatanisme.*

O mes amis, où donc est il
Ce Miller, ce fameux prophète,
Lui qui disait qu'au mois d'avril
Notre affaire à tous serait faite?
Qu'on me le livre un seul instant,
Et dans mon humeur furibonde!
Je veux prouver à l'insolent,
Que lorsqu'on est fait le savant....
Pour lui seul c'est la fin du monde. (*bis.*)

Eh! quoi tous ces vins délicats,
Depuis long-tems mis en bouteille,
Et ces chapons si gros si gras,
Qu'en France l'on truffe à merveille;
Et ces frais et jolis minois,
A chevelure brune ou blonde,
Les fleurs, les fruits, les petits pois,
Tout ça périrait à la fois!....
Ce serait bien la fin du monde. (*bis.*)

Dieu n'a point voulu j'en suis sûr,
Détruire en un jour son ouvrage:
Lorsqu'un fruit n'est pas assez mûr,
L'arracher ne serait pas sage.
Quand Dieu créa le genre humain,
Pour peupler la machine ronde
Et qu'il nous dit: "*Soir et matin Travaillez!*".... Croyez-vous enfin
Qu'il songeait à la fin du monde! (*bis.*)

Si l'on ne devait perdre encor,
Dans cet effrayant cataclysme,
Que ces avares cousus d'or,
Et ces tyrans du paupérisme,
Si les méchants, si les cagots,
Si les fats dont la terre abonde
Devaient rentrer dans le cahos;
Nous pourrions tous de nos bravos....
Applaudir à la fin du monde! (*bis.*)

G. A. MONT.

VARIETES.

LE CORDON BLEU.

The Book Without a name [le *Livre sans nom*] contient un article charmant de lady Morgan, le *Cordon bleu*. Nous en reproduisons quelques courts fragmens:

"Femmes de ce siècle, vous ne régnez plus que dans vos cuisines."

"Ma belle, demandait Henri IV à l'une des filles d'honneur de Marie de Medicis, quel est le chemin de votre cœur?—L'Eglise, Sire." Si cette question eût été adressée aux Maintenon, aux charmantes Conti, Soubise, elles eussent dit: "Sire, une fine table."

Les femmes n'ont senti le parti qu'elles peuvent tirer de cet art aimable qu'à l'époque de leur plus grande gloire; mais elles le comprirent alors dans ses effets sur la santé et l'esprit. *Les côtelettes à la Maintenon* ne favorisèrent pas moins le crédit de l'habile gouverneuse de Louis XIV vieux, que son excellent esprit.—Nos dames d'aujourd'hui les mieux élevées connaissent à peine les éléments d'une *entrée*, d'un *entremets*, et ne sauraient dire à quel moment il faut faire offrir les hors-d'œuvre, placer ou retirer les grosses pièces, tandis que cette grande femme d'état, cet écrivain élégant, s'occupait de la politique et des détails de son intérieur.—La *correspondance* de Mme de Maintenon renferme une lettre que toutes les maîtresses de maison devraient apprendre par cœur: c'est celle où elle fait le relevé de la dépense de la maison et de la table de son frère, et essaie de mettre un frein à son désordre et à celui de sa belle-sœur. Cette lettre finit ainsi: "Si mes calculs peuvent vous être utiles, je ne regretterai pas la peine que j'ai prise pour les faire."

"Parmi les estomacs d'un pays, il y a une foule de différences qu'une femme de tact peut reconnaître.

La prééminence de la cuisine française est due aux femmes.

Durant ses dernières années, Louis XIV éprouvait de vives douleurs d'estomac; pour y remédier, Mme de Maintenon finit par inventer un cordial composé de spiritueux distillés, de sucre, de fleurs d'oranger et autres parfums.—Ses fameuses côtelettes en papillotes préservaient l'estomac royal des effets désagréables de la graisse; elles augmenterent peut-être le crédit de la favorite-reine.

La spirituelle et jolie princesse de Conti s'était vainement efforcée de soustraire son mari et son beau frère à la colère du roi, elle commençait à désespérer du succès, quand une heureuse inspiration vint la tirer d'embarras. Elle s'adressa à la pitié royale par l'estomac, elle inventa un plat fameux: le carré de mouton à la Conti.

On attribue à la duchesse de Berry des piqués d'une extrême finesse; c'est la brillante femme d'un fermier-général qui a fait truffer les premières dindes.

La princesse de Soubise inventa les côtelettes de ce nom; la célèbre duchesse de Mailly, jalouse de ses succès, créa l'immortel gigot à la Mailly.

Les guerres de la révolution française interrompant les communications avec le continent, privèrent des plaisirs du palais les habitans de notre pays, où, comme l'a dit un Napolitain, il y a vingt religions, mais la même sauce.... une sauce au beurre fondu!!! Les fines herbes cessèrent d'être connues dans les jardins anglais; l'eau pure se présenta effrontément sous le titre de jus, les entrées furent cuites sur des charbons ardens, le poivre noir et vingt drogues furent les assaisonnemens. L'art tomba si bas que ce mot de l'acteur Kean parut vrai pour toutes les tables: "La soupe était froide, la glace chaude, et tout le reste acide, excepté le vinaigre."

Telle était la décadence de la cuisine en Angleterre lorsque la chute de Napoléon donna la paix à l'Europe. L'amphytryon royal de la Grande-Bretagne avait certes de grandes vues pour l'amélioration de l'art culinaire; mais tout lui manquait à la fois; il luttait seul sur la brèche, sans que personne songeât à le secourir et à le seconder; il importa l'immortel Carême; il le conjura de lui prêter son assistance dans la réalisation de ses projets favoris, comme Louis XIV avait appelé auprès de lui le genevois Neker pour relever les finances de la France.—Carême vint. Il vint, il vit; mais il ne vainquit pas. Ce fut en vain que l'énorme batterie de Brighton, cette Woolwich de la cuisine, brilla à ses yeux du plus vif éclat; en vain de petits aides, semblables aux Cupidons bouffis du règne de Louis XIV, furent mis à sa disposition; en vain des armées de bœufs et des bancs de poissons tout entiers invoquèrent son génie, pour nous servir de son expression, il resta toujours suffoqué. Carême pressentit, dès le premier jour de son débarquement, qu'il avait une école, non pas à réformer, mais à créer. En contemplant les fournaises ardentes du laboratoire *royal*, il songea aux petits feux et aux petits fours de *France*.

Il prêta l'oreille et s'assura qu'il n'existait aucune langue capable d'exprimer les idées qu'il eût voulu communiquer à ceux qui imploraient son secours; il s'aperçut, non sans peine, qu'il avait un vocabulaire à inventer, une grammaire à composer, et il recula devant la tâche herculéenne qu'on lui imposait; mais ce qui le découragea par-dessus tout, ce fut de reconnaître que les femmes anglaises n'avaient aucune idée de son art, et que le *nec plus ultrà* de la cuisine politique et de la coquetterie de la grande dame du palais de la régence était une simple côtelette poivrée dont le Louis XIV britannique venait chaque jour, dans son simple carrosse, se gorger *tout son soûl*. Carême quitta son honneur dans ces fourneaux, envoya aussitôt sa démission, et lorsque des amis de France lui demandèrent pourquoi il avait quitté une position si élevée, il leur répondit avec dignité: "Parce que la cuisine de son altesse royale était trop bourgeoise."

A l'ouverture du Continent en 1814, la grande et la petite noblesse anglaises accoururent en foule dans la capitale gastronomique du monde civilisé, les tastes émigrèrent vers ces *duomos* splendides où officient les prêtres élevés dans les cellules des Frères-Provençaux, soit dans les cloîtres du Rocher-de-Cancale.

Almack perdit son prestige. Depuis de grosses femmes foulent le sol que des anges craignaient jadis d'effleurer du bout de leurs pieds.

UN PURISTE.

Dans les premières années de la restauration, sept ou huit jeunes gens, qui faisaient dans les journaux du tems leurs premières armes littéraires, se réunissaient chaque soir au café des Arts, rue du Coq-Saint-Honoré, et là, dans le petit cabinet du fond, conspiraient à coups d'esprits et d'épigrammes, contre la politique et l'ennui. Le tems a marché et l'ambition a gagné tous ces hommes, si insoucieux à vingt ans. Tous ont pris position, qui dans les lettres, qui dans l'administration; celui-ci est à l'Académie, celui-là dans une préfecture; l'un occupe une chaire au Collège de France, l'autre siège aux conseils du roi.

Un homme s'était introduit au milieu des joyeux clubistes, parmi lesquels il tranchait par son âge, par sa gravité, et par le sérieux qu'il apportait à toutes choses. C'était un grammairien célèbre, le père Blondin, qui a laissé au café des Arts des souvenirs si comiques de colère grammaticale. Le père Blondin avait des antipathies furibondes contre certains hommes, et surtout contre l'un de nos premiers poètes contemporains, M. Casimir Delavigne: il avait découvert *trente sept* fautes de français rien que dans les deux premiers vers du *Paria*.

Le plus grand plaisir des jeunes habitués du café des Arts, était de faire enrager le père Blondin à l'endroit de sa passion favorite, et le père Blondin enrageait facilement. Combien de fois l'auteur de cet article l'a vu grincer des dents, faire grimacer sa figure de *singe*, et briser sur le marbre son verre à bière pour l'omission d'un imparfait du subjonctif! Un soir, l'un des plus hardis de la bande ayant risqué ce formidable cuir: *je vous-z-ai dit*, le père Blondin fut pris d'une telle fureur, que l'on fut obligé de le débarrasser de sa cravate et de lui jeter de l'eau glacée à la figure: le malheureux allait suffoquer.

Il est mort cet honnête père Blondin; j'ignore de quel accident; je suppose que c'est de quelque chose comme un QUE *retranché*.

Ceux qui ont connu le père Blondin auraient cru aujourd'hui à un miracle de résurrection en assistant à l'audience de police correctionnelle. Même figure, même tenue, même toilette débraillée, et surtout même manie. Ce sosie de notre original du café des Arts a nom Jallabert, et aux questions que lui adresse M. le président, il répond être professeur de belles-lettres, membre de toutes les sociétés philologiques de France.

M. le président.—Vous êtes prévenu de voies de faits envers le sieur Ricard.

Le prévenu.—Vous allez l'entendre, votre sieur Ricard, et vous m'en direz des nouvelles.

Le sieur Ricard.—Je suis portier de la maison où demeure monsieur, et le *propiétaire* m'avait dit....

Le prévenu.—Propriétaire, malheureux! propriétaire!... Je te l'ai déjà dit vingt fois.

Le portier.—Le *propiétaire* m'avait dit de donner à monsieur sa quittance ou son congé s'il ne payait pas, vu qu'il doit trois termes. Quand j'ai vu monsieur rentrer, *je suis été* prendre la quittance dans mon *ormoire*.

Le prévenu.—J'ai été, misérable!... Armoire, bourreau! c'est intolérable!....

Le portier.—Alors monsieur m'a envoyé au diable en me disant qu'il n'avait pas d'argent pour le quart-d'heure.... Alors je lui ai donné le congé, vu que le propiétaire m'avait bien recommandé que je lui donne...

Le prévenu.—Que je le lui donnasse...donnasse, entends-tu... malheureux?

Le portier.—Alors, il s'est mis dans une fureur que je ne peux pas vous dire: il m'a pris au collet, m'a battu, et en gesticulant, il a tout cassé dans mon logement.

M. le président.—Qu'a-t-il cassé?

—Le portier.—Mon nez d'abord, qui était gros comme une pomme de terre, et puis le buste de Voltaire et de son camarade Jean Jacques, et puis le carreau de mon *vagistas*.

Le prévenu.—Vasistas, infâme.. Je vais défaillir... donnez-moi du vinaigre...

M. le président, au prévenu.—Répondez. Convenez-vous avoir porté des coups au plaignant?

Le prévenu.—Vous venez de l'entendre!... Avez-vous jamais ouï cuirs plus chevelus?

M. le président.—Répondez donc à ma question.

Le prévenu.—Eh! monsieur, je n'en sais rien... Quand j'entends ainsi habiller notre belle langue, je ne sais plus ce que je fais... Je suis comme un homme ivre... J'ai des attaques de nerfs. Tenez, si j'avais été près de lui tout-à-l'heure, je l'aurais étranglé, malgré le respect que j'ai pour la justice et pour vous, messieurs, qui la rendez.

M. le président.—Votre conduite a été de la dernière brutalité envers cet homme.

Le prévenu.—Le moyen de se contenir en présence de cet horrible patois!.... J'aimerais mieux entendre limer une scie, ou des griffes de chat se promener sur une vitre.

Le tribunal condamne M. Jallabert à 50 fr. d'amende et à 30 fr. de dommages-intérêts envers le sieur Ricard, partie civile.

M. Jallabert.—Au moins je suis condamné en bon français. (Gazette des Tribunaux.)

[PAR AUTORITE.]

[No. 147.]
ACTE

Pour changer la manière de tenir les élections dans la paroisse d'Est-Feliciana.

Sect. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée générale*, Qu'à dater de la promulgation de cet acte les élections qui se font dans la paroisse d'Est Feliciana pour le gouverneur, les membres du Congrès et les membres de l'assemblée générale et toutes autres élections qui y ont lieu, en vertu de la Constitution et des lois de cet Etat, devront être tenues et terminées dans un jour, et les votes seront comptés le jour suivant à la maison de cour de ladite paroisse; et à l'avenir, dans toutes les élections qui se feront dans ladite paroisse, les polls devront être ouverts à neuf heures du matin et resteront ouverts jusqu'à cinq heures de l'après-midi du même jour.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété &c.*, Qu'il sera du devoir du juge de paroisse d'Est Feliciana de nommer trois commissaires pour présider chacun des sièges d'élections de ladite paroisse, et leur devoir sera de tenir l'élection en se conformant strictement aux dispositions de cet acte, et à tous autres égards suivant les lois en force dans l'Etat.

[Signé] C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
[Signé] FELIX GARCIA,
Président du Sénat.
Approuvé le 5 avril 1843.
[Signé] A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 148.]
ACTE

Pour créer de nouveaux bureaux d'élection dans les paroisses de Claiborne, des Rapides et de Catahoula.

Sect. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*, Qu'à dater de la passation de cet acte, il y aura dans la maison ou près de la maison de Wm. Mobley, dans la paroisse de Claiborne, un bureau d'élection, dans lequel les élections se feront et seront conduites conformément aux lois existantes de l'Etat.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété, &c.*, Qu'il y aura un bureau d'élection dans la maison de Samuel Roe, lequel réside dans la partie supérieure de la paroisse des Rapides, sur la rive nord de la Rivière Rouge, et que toutes les élections pour choisir les électeurs du Président et Vice-Président des Etats-Unis, le Gouverneur de l'Etat, les membres du Congrès, les Sénateurs ou Représentans de la Législature de l'Etat, s'y feront de la manière dont les élections se conduisent dans les autres bureaux d'élection de ladite paroisse, toute loi à ce contraire nonobstant.

Sect. 3me. *Il est de plus décrété, &c.*, Qu'il y aura un bureau d'élection sur la Petite Rivière dans la paroisse de Catahoula, à la demeure de Samuel Glenn; les élections seront tenues audit bureau le premier jour des élections générales de l'Etat.

Sect. 4me. *Il est de plus décrété &c.*, Qu'un bureau d'élection est par le présent établi à la demeure de John Banester, et un second à la demeure de George W. Whitington, dans la paroisse de Catahoula; et les élections seront tenues auxdits bureaux de la manière suivante, savoir: à la demeure dudit John Banester, le premier jour des élections générales, et à celle dudit Whitington le second jour desdites élections.

Sect. 5me. *Il est de plus décrété &c.*, Qu'il sera du devoir du juri de police de la paroisse de Catahoula de nommer un nombre suffisant de commissaires pour conduire les élections qui seront tenues auxdits bureaux.

[Signé] C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
[Signé] FELIX GARCIA,
Président du Sénat.
Approuvé le 5 avril 1843.
[Signé] A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 149)
ACTE

Pour créer deux bureaux additionnels d'élections dans la paroisse De Soto.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, Qu'il sera établi deux bureaux additionnels d'élections dans et pour la paroisse De Soto. L'un dans la maison auprès de la maison de François Rembin, l'autre dans la maison ou près de la maison de John E. Hewitt, dans lesquels toutes les élections seront conduites et tenues conformément aux lois de l'Etat.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.
Approuvé le 6 avril 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 150.]
ACTE

Pour venir au secours de W. & B. Voorhies.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, Que le Trésorier de l'Etat est et demeure autorisé à payer à W. et B. Voorhies, leurs héritiers ou ayans cause, la somme de six cents piastres sur les fonds disponibles du trésor, pour tout dédommagement de la perte du nègre esclave nommé Joe, exécuté par les citoyens de la paroisse de Concordia, et de l'esclave Frank, déclaré hors la loi, et exécuté par les citoyens des Avoyelles.

C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentants.
FELIX GARCIA,
Président du Sénat.
Approuvé le 6 avril 1843.
A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 151.)
ACTE

Pour abroger l'acte intitulé: Acte pour exempter les habitans de la paroisse de St. Martin aux Attakapas, de l'obligation de se conformer aux dispositions de l'acte intitulé: Acte pour pourvoir ultérieurement et d'une manière plus efficace à la police des chemins publics de cet Etat, approuvé le dix huit mars mil huit cent vingt deux.

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale*; Que l'acte susdit est et demeure abrogé et que les dispositions de l'acte intitulé: Acte pour pourvoir ultérieurement et d'une manière plus efficace à la police des chemins publics de l'Etat, approuvé le douze mars dix huit cent dix huit, seront applicables à la paroisse de St. Martin.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété &c.*, Que cet acte sera en force à dater de sa passation.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.
Approuvé le 6 avril 1843.
A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 152.)
ACTE

Pour faire du greffier de la Cour de District de la paroisse des Avoyelles, le greffier ex officio de la Cour des Preuves de ladite paroisse.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale; Que le greffier de la Cour de District de la paroisse des Avoyelles est par le présent déclaré greffier de la Cour des Preuves de la dite paroisse; il sera assujetti aux mêmes responsabilités, et il exercera les mêmes droits et privilèges que ceux qui se rattachent aux fonctions de greffiers des Cours des Preuves des autres paroisses de l'Etat.

C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
FELIX GARCIA,
Président du Sénat.
Approuvé le 6 avril 1843.
A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 153.)
RESOLUTION.

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale; Que James B. Gilmer, David Vawter et Robert Doles, soient par la présente constitués commissaires à l'effet de tracer et établir un chemin autour de l'embarras qui vient de se former dans la Rivière Rouge, et lesdits commissaires auront le pouvoir de changer le chemin de place, selon que la nécessité l'exigera; et ils exerceront les mêmes pouvoirs que ceux dont sont investis les commissaires de chemin. Il est entendu que les dits James B. Gilmer, David Vawter et Robert Doles n'auront droit à aucune rémunération de la part de l'Etat pour le tracé du dit chemin, et que l'Etat ne sera sujet à aucune responsabilité pour ce travail, il est en outre entendu que les citoyens établis dans les limites du dit chemin ne seront point forcés d'y travailler, à moins que ce ne soit sur l'ordre du juri de police.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.
Approuvé le 27 mars 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 154.)
ACTE
Relatif au Pénitentiaire.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale; Qu'à l'avenir le Trésorier de l'Etat devra payer le montant de la somme affectée par la loi à la subsistance des détenus au pénitentiaire de Bâton Rouge et de la paie des gardes employés dans cette institution, de préférence à toute autre réclamation ou subvention quelconque.

C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
FELIX GARCIA,
Président du Sénat.
Approuvé le 5 avril 1843.
A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 155.)
ACTE

Pour établir deux nouveaux districts de Jury de Police dans la paroisse de l'Assomption.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée Générale; Que le jury de police de la paroisse de l'Assomption est et demeure, par le présent, autorisé à établir deux nouveaux districts de jury de police dans ladite paroisse, l'un au Brûlé St. Vincent, et l'autre au Brûlé St. Martin.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.
Approuvé le 5 avril 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 156.)
ACTE

Pour venir au secours d'Ozemée Guilbeau.

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*; Que le Trésorier de l'Etat est et demeure autorisé par le présent à payer de tous fonds non autrement affectés appartenant à la caisse des améliorations intérieures, sur le mandat de Lucien Guilbeau, et pour l'usage et le bénéfice d'Ozemée Guilbeau, la somme de deux mille trois cents piastres, avec les intérêts à raison de cinq pour cent par an, à dater du treize mars mil huit cent quarante deux, jusqu'à parfait paiement, ainsi qu'une somme de dix piastres, provenant de frais de gazette, et une somme de vingt piastres pour le plan d'un pont sur le bayou Carencro.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
FELIX GARCIA,
Président du Sénat.
Approuvé le 6 avril 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 157.]
ACTE

Pour autoriser la construction d'une salle d'armes et d'une salle d'exercices militaires.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale; Que le gouverneur est et demeure, par le présent, autorisé à permettre de construire une salle d'armes et d'exercices militaires sur le terrain attenant à la maison d'Etat, au quartier général de la première brigade de la milice de la Louisiane, à condition que le terrain sur lequel s'élèvera ledit édifice n'aura pas au-delà de soixante pieds de face sur trois cents pieds de profondeur; et à condition aussi que l'Etat conservera toujours son droit de propriété sur ledit terrain, et pourra en tout tems le vendre ou en disposer, et dans le cas où l'Etat vendrait ledit terrain, l'édifice en question sera estimé et vendu séparément, et le prix en sera mis en réserve pour être appliqué à la construction, ailleurs, d'une autre salle d'armes et d'exercices militaires.

(Signé) WALTER BRASHEAR,
Orateur pro tem. de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.
Approuvé le 6 avril 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

SALSEPAREILLE DE SANDS.

☞ PERTE D'APPETIT, indigestion, maux de cœur, gastrite ou inflammation de l'estomac, toutes les maladies provenant de la même cause—de la sécrétion morbide du suc gastrique et de la bile. Viennent ensuite l'acidité de l'estomac, les éructations, le malaise après les repas, les oppressions, les maux de tête, les nausées, l'agitation nerveuse et autres diverses souffrances partout connues du malade seul. Pour tous ces maux, un nouveau remède a lui pour la consolation de l'humanité souffrante, depuis l'apparition de la SALSEPAREILLE DE SAND, qui est une composition purement végétale. Ce spécifique pénètre dans la circulation, et se met ainsi en contact avec les germes de maladies, et les détruit en déplaçant les sécrétions morbides et en étendant son influence salutaire à toutes les parties du corps. La réaction générale que le spécifique occasionne fait succéder la santé et la vigueur à la débilité et aux maladies.

☞ Préparée et vendue en gros et en détail, et pour l'exportation, par A. B. Sands et Co. droguistes chimistes, bâtisses old granit, 273, encoignure Broadway et Chambers street. New York.

Vendue aussi en gros, en détail et pour l'exportation, à leur Bureau Méridional, rue St. Charles, No. 12, Nouvelle-Orléans.

Vendue aussi par A. Oliver et Co. 64, rue de Chartres, et par Sickles et Co. No. 40, rue du Canal, par Dufilho, 100, rue de Chartres, et par les marchands et droguistes des divers endroits des Etats Unis.

Prix, $1 par bouteille: 6 bouteilles pour $5.

NOTA. Demandez la salsepareille de Sands et n'en prenez pas d'autres. 27 av

☞ TEINTURES de l'Inde pour la chevelure, teignant les cheveux sans laisser de traces à la peau. Garanties. Liniment et Elixir Végétal Indien de Hewes pour les os et les nerfs. Remède certain pour les rhumatismes et la goutte.

Baume garanti de Colombie, de Oldridge, garantissant la chevelure et en prévenant la chute dans tous les cas.

Baume de Houshound et Liverwort, remède certain pour le rhume, les palpitations, les points de côté et les douleurs d'estomac.

Pains et factor de Dalleys, article extraordinaire pour les brûlures et les maux d'yeux.

Tous les articles ci-dessus mentionnés se trouvent au No 23, rue des Magasins.

DERNIERES DATES.

New York	avril 18	Londres	mars 21
Boston	avril 19	Liverpool	mars 21
Baltimore	avril 20	Paris	mars 19
Washington	avril 20	Havre	mars 9
Philadelphie	avril 20	Bordeaux	mars 4
Charleston	avril 21	Vera-Cruz	avril 10
Havane	avril 16	Mexico	mars 19
Galveston	avril 21	Tampico	mars 27

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Vendredi soir, 28 Avril 1843.

Nous n'avons que peu de changemens à signaler depuis notre dernier rapport. Une plus grande activité s'est développée dans la demande de quelques articles à cause de fréquens arrivages qui ont eu lieu, et qui ont ouvert un champ plus vaste aux opérations.

L'ordre, récemment lancé par le secrétaire de la Trésorerie, nous a empêché de donner comme nous l'avions toujours fait, l'état du coton et du tabac, mais nous avons pris des arrangements pour qu'à l'avenir cette lacune n'existe plus dans ces statistiques et nous avons tout lieu de croire que notre prochaine revue contiendra ces états.

Les nouvelles que nous recevons en sont des hauts nous annoncent une hausse formidable du Mississippi et des rivières tributaires de ce fleuve. Ces nouvelles nous font craindre une inondation dans les terres basses de la Louisiane, et des Etats voisins et cette inondation serait très préjudiciable aux récoltes prochaines. Nos craintes pourraient bien être exagérées, mais cependant le fleuve sera sous peu aussi haut, sinon plus haut qu'on ne l'a vu depuis long-temps.

Le temps a été très beau et très agréable. Le fleuve continue à monter, il est à présent à onze pieds au-dessous de la marque ordinaire des basses eaux.

COTON.—Arrivé depuis le 26 du courant, de Louisiane et Mississippi 7,361 balles, Tennessee et North Alabama 2,?03, Arkansas 33, Texas 236; ensemble 9,914 balles. Ce qui porte le chiffre total des recettes depuis le 1er septembre à 962,059 balles.

ETAT DU COTON.

1842 Septembre 1er Stock en mains,		4,720
Reçu ces trois derniers jours,	9,914	
Antérieurement,	952,135	962,049
		966,769
Expédiés ces trois derniers jours,		
Antérieurement,		820,600
Stock en mains		

Les nouvelles de Liverpool jusqu'au 21 mars, reçues mercredi matin de bonne heure, et dont nous avons déjà parlé, n'ont produit aucun effet défavorable sur notre marché au coton, loin de là elles ont augmenté la confiance des acheteurs qui étaient sous l'impression que l'énorme quantité de coton du d'?? regorge le marché de Liverpool ferait baisser les prix. En effet le marché de Liverpool a conservé une apparence très ferme, malgré cette baisse de 1/4 d. survenue dans les prix car cette baisse aurait lieu peu à ce coton qui a été forte avec un chiffre d'importation aussi fort. Il semble que la demande pour le commerce continue à être bonne et les nouvelles venues des districts manufacturiers sont des plus encourageantes, ce qui indique une augmentation matérielle de la consommation. Mercredi après la réception des nouvelles, on n'avait guère eu le temps la réflexion sur leur contenu car les ventes de ce jour n'ont été que de 2,700 balles. Hier la demande a été animée, les détenteurs ont demandé une hausse qu'ils ont quelquefois reçue, aujourd'hui les ventes ont été de 3,000 et quoiqu'aucune hausse n'ait été positivement établie, les prix, néanmoins, étaient en faveur des vendeurs. Aujourd'hui les dispositions ont été les mêmes et 2,000 balles ont changé de mains. Quoique nous considérions que les prix aient augmenté de 1/4 d nous n'altérons cependant pas nos cotes, préférant attendre que le marché ait pris plus de développement après la réception des nouvelles par le steamer qui est actuellement dû.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississippi:

Ordinaire et bas, de	4 1/4 à 5
Ordinaire,	5 1/4 à 5 3/4
Bon ordinaire,	6 1/4 à 6 1/4
Bon ordinaire et petit courant,	7 1/4 à 7 3/4
Petit courant et courant,	8 1/4 à 8 1/4
Bon courant,	9 à 0

TABAC.—Depuis notre revue de mardi dernier, le marché au tabac a été très animé, le chiffre des ventes de ces trois derniers jours est très élevé, il est de 1,300 boucauts. La plus grande partie de ces achats a été faite par l'agent pour le gouvernement français, néanmoins plusieurs autres forts acheteurs ont également paru sur le marché. Malgré les fréquens arrivages qui ont eu lieu, les prix se sont maintenus très fermes, et même nous pourrons dire que s'il y a un avantage perceptible sur le marché, il est en faveur les détenteurs. Nos cotes sont les mêmes, c'est à dire: qualités ordinaires 2 1/2 à 2 1/4, 3 1/2 à 3 1/4 et 4 1/2 à 4 1/4, beaux lots 3 3/4 à 4 1/2, 3 3/4 à 3 1/2 et 4 3/4 à 4 1/2, choix 5 3/4, 5 3/4, et 4 3/4 à 5. Nous signalons parmi les opérations de ces trois derniers jours les transactions suivantes: 72 boucauts, savoir: 3 F 4 1/2, 1 F 4 1/4, 10 S 3 1/2; 3 S 3 1/4, 13 X 2 3/4, 14 X 2 3/8, 16 X 2 1/8, 13 X 2 1/8; 64 boucauts savoir: 16 F 4 1/2, 25 S 3 1/2, 21 X 2 1/2; 24 boucauts savoir: 4 F 4 1/2, 1 S 3 3/4, 4 S 3 1/2, 15 X 2 1/2; 30 boucauts savoir: 6 F 4 3/4, 6 F 4 1/2, 11 S 3 1/2, 6 S 3 1/4; 30 boucauts savoir: 5 F 4 3/4, 10 F 4 1/2, 12 S 3 1/2, 14 X 2 1/4, 7 X 2 1/4, 2 O 1 1/2; 44 boucauts savoir: 5 F 4 3/4, 10 F 4 1/2, 6 S 3 1/2, 8 S 3 3/4, 6 X 3, 5 X 2 1/4 4 X 2 1/4; 31 boucauts savoir: 10 F 4 1/2, 7 S 3 1/4, 15 X 2 1/2, 40 boucauts savoir: 11 F 4 1/2, 13 S 3 1/2, 22 X 2 1/2, 74 boucauts, savoir: 23 F 4 1/2, 26 S 3 1/2, 3 X 3 1/2, 21 X 2 1/2. 214 boucauts savoir: 52 F 4 1/2, 73 S 3 1/2, 80 X 2 1/4, 25 X 2 1/8, 3 O 1 1/2, 6 O 1 1/4; 60 boucauts à 2 1/2, 3 1/4 et 4 1/2. 20 boucauts à 3, 3 1/2 et 5. 13 boucauts à 2 1/2, 3 3/4 et 5; 42 boucauts à 2 1/2, 3 1/2 et 4 1/2, 10 boucauts secondes et premières à 3 3/4 et 4 3/4, 2 boucauts savoir à 5, 5 boucauts secondes et premières de choix à 4 1/2, 15 boucauts secondes et premières de choix 4 à 5, 5 boucauts premières à 4 1/2, 34 boucauts à 2 1/2, 3 1/2, et 4 1/2, 8 boucauts X et premières savoir 4 X 2 1/4, 1 X 2 1/4, 6 F 4 3/4.

Les arrivages depuis le 25 du courant, ont été de 1,791 boucauts, ce qui porte le total des recettes depuis le 1er septembre à 32,301.

ETAT DU TABAC.

1842 Septembre 1, Stock en main		2,355
Reçu ces trois derniers jours,	1,791	
Antérieurement,	30,610	32,301
		34,656
Expédié des trois derniers jours,		
Antérieurement,		18,214
Stock en mains		

SUCRE.—La demande a été très active, les ventes sont de 1,300 boucauts, presque tous pour les Etats-Unis. Le marché conserve entièrement sa première fermeté malgré les fréquents arrivages et le chiffre élevé du stock en vente qui est de 3,000 boucauts. Nous cotons les qualités extrêmes de 3 1/2 à 5 1/2. Pas de vente sur habitation depuis notre dernière revue.

Les sucres de la Havane sont toujours calmes à 8 et 8 1/2 les bruns, blancs 9 1/2 à 10 1/4.

MELASSE.—La demande est toujours très active à 16 cents pour les barils de cypre. Les arrivages de ces derniers jours sont épuisés et il n'y avait plus un seul baril en vente aujourd'hui. Nous n'avons été informé d'aucune vente sur habitation.

FARINE.—Le marché est toujours dans l'état dans lequel nous le signalions à notre dernière revue. Les arrivages étant très peu importants les prix se sont fermement maintenus à $4 75 et $4 87 1/2 par baril. La demande n'a lieu que pour les besoins de la consommation de la ville, quelques petits lots seulement ont été pris pour l'expédition.

PRODUITS DE L'OUEST.—Il ne s'est pas fait beaucoup d'affaires sur le marché aux provisions depuis notre dernière revue. Cette circonstance doit être attribuée, ainsi que nous le disons dernièrement à l'exiguité du stock destiné à notre marché; presque tous les derniers arrivages ont été expédiés au Nord. Non seulement les prix se sont maintenus très fermes, mais ceux des articles dont le stock est le plus réduit ont pris une grande faveur. Nous cotons: Porc mess $9 50, avec peu de ventes, prime $7 25, M. O. $7 00 à $7 50; Bœuf (calme) mess à $4 75 et $7 par baril, 1/2 barils $4 à $4 25, prime $4 75 à $4 87 1/2 par baril. Quant au saindoux, sans changement, les qualités inférieures sont abondantes à 4 1/2 et 4 3/4, les belles qualités sont rares, on en demande 5 1/2 et 5 3/4.

WHISKEY.—Calme.—Rectifié, 14 1/2 et 15. Commun, point.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Les derniers arrivages qui ont lieu ont augmenté le stock, mais la demande étant toujours bonne les prix se sont maintenus comme suit:

Toile du Kentucky, 12 1/2 à 13 comptant, 14 à 15 à terme; de l'Inde 13 à 16 selon la qualité et les conditions. Corde du Kentucky 4 1/2 à 6.

CAFE.—Nous avons à signaler une légère amélioration dans la demande, mais il n'est survenu aucun changement dans les prix. Nous cotons: la Havane prime vert 7 1/4 à 8 1/8; Rio 7 1/8 à 7 7/8.

SEL.—La cargaison du *Metoka* consistant en 5,000 sacs a été vendue aux prix des dernières transactions que nous avons signalées.—Les prix en magasins sont les mêmes.

BLANC DE BALEINE.—New Bedford 34, Nantucket 34 les demandes en sont limitées.

CHANGE.—La demande s'est améliorée, le taux à légèrement pris faveur.

CHANGE A L'INTERIEUR.

Sterling de	5 à 5 1/2 p et prime	
France,	5 40 à 5 45	do
New-York, 60 jours de vue	5 à 6 d.	do
Checks à vue,	pair à 1/2 p et	d'escompte
Philadelphie 60 jours de vue	1 à 1 1/2	do
Do à vue	pair à 1/4	do
Boston de jours	1 à 1 1/2	do

FRET.—Le fret est calme. Nous signalons un engagement pour Liverpool à 1/2 d. et un pour Cork au même taux. Le fret pour l'intérieur est ferme à nos dernières cotes.

FRET.

Coton pour Liverpool	1/2 —
Do de Havre,	—
Do de New York,	40 par b.
Do de Boston,	5/8 do
Tabac pour Cowes,	47 à 50
Do de Londres directement,	50 à
Do de New York,	6 à 6 1/2
Do de Boston,	6 à 7
Do de Philadelphie,	60 à

MARCHE MONETAIRE DE LA NLLE ORLEANS.

Billets du trésor des Etats Unis.		
Ceux de $1000.	à 1 p et de prime.	
do 500	à 1	do
do 50 et 100	à 1	do
Billets de la Banque Consolidée	35 à 36 p.c.	escompte
de Commerce	20 à 25	do
do Citoyens		do
do Améliorations	65 à 70	do
do Atchafalaya	67 à 70	do
do Exchange	85 à 90	do
do Louisiane	64 à 65	do
do Orléans	60 à 65	do
do de la 1re Municipalité	13 à 15	do
do 2de do	14 à 16	do
do 3me do	67 à 70	do
do Alabama	16 à 18	do
do Kentucky	pair à 1 p cent	do
do Tennessee	1 à 2	do
do Ohio	0 à 5	do
do Illinois	61 à 65	do
do Indiana	1 à	do

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Argo, Anthony, Havre,	W H Dorsey
Woolside Welch, Boston,	M W Hare
John Garrow, Davy, Liverpool,	F Maxwell
Goel Columbia, Dupeire, Laguna,	B Othon
R S Durges, Hawkins, Matagorda,	L Dobois
Edward Adams, Godfrey, Savannah,	
Ro. Cozzens, Pensacola	Bailey & Baxter, Kearney & co

ARRIVES.

Bateau de remorque Dan Webster, Clark, des Passes
Bateau de remorque Tiger, Crowell des Passes
Bateau de remorque Shark, Paulding, des Passes
Navire L'Andelly, Gamain, du Havre via Martinique
Navire Eliza Berwick, Davis, de Boston
Brick Tom Paine, Anderson, de New York
Brick Wave, Bolton, de Point a Pitre, Guadeloupe
Goel. Oneron, Mutton, de Charleston
Goel Callas Sweasy, de Charleston
Goel. D. B Keeler, Emery, de Barbades
Sloop West Point, Thomas, de Tampa Bay
Steamer Hail Columbia, Downs, St. Louis
" Walnut Hills Williamson, St. Louis
" Luda, Clark, Vicksburg
" Brilliant, Hart, Bayou Sara
" Edw. Shippen, McConnell, Louisville
" Congress, Marsh, Cincinnati
" Belle of Arkansas, Mason, St Louis
" Jean of Arc, Church Cincinnati
" Swan, Kueing, Fevre Fabre
" Grace Darling, Dustin, Louisville
" Belle of Clarksville, Gerard, Nashville
" Talleyrand, Hunter, Nashville

☞ On nous prie d'appeler l'attention des habitants des faubourgs Franklin et Marigny, sur la vente de l'ilet no. 106, qui aura lieu aujourd'hui, sans réserve, à midi à la Bourse de la rue St. Louis.

☞ Ni le capitaine, ni les consignataires du navire français L'ANDELLY, ne paieront aucune dette contractée par l'équipage de ce navire.
BLANCHARD FIMEN & Co.
29 av 24, rue Bienville.

☞ Le sac aux lettres du navire SABATIER, pour le Havre, sera fermé aujourd'hui à 5 heures P. M.
29 av L. H. GALE, 91 Commune

LES soussignés ayant acheté le magasin de M. B. MULLEN & Co, ont l'honneur d'avertir le public qu'ils en feront l'ouverture lundi prochain, 1er mai, avec un grand assortiment de NOUVELLES MARCHANDISES qu'ils vendront à des prix excessivement modérés.
WHITE & SALLE,
25 avril No 6 rue Chartres

PARTANT pour France, j'ai nommé M. Jean François Clay mon chargé d'affaires, ma procuration est chez M. F. Grima, notaire public, datée 27 avril 1843.
29 av 3 MATHIEU BARBE GUILLORY.

CHAUX ET PIERRE DE THOMASTON, CIMENT ROMAIN ET HYDRAULIQUE, PLATRE DE PARIS, CRINS A PLATRER, BRIQUES A FEU AMERICAINES ET ANGLAISES Constamment en mains et à vendre en lots au gré des acheteurs par GEORGE BEDFORD,
29 avril 47, Commune.

WILLIAM DAVIDSON
Marchand Commissionnaire,
81, rue du Canal,
29 avril ☞ NOUVELLE ORLEANS

SUCRE—8 à 9 boucauts prime pur bon à bas coton à 27 milles au dessous de la ville, à vendre par
29 a A. GORDON, WYLIE & co. 37 Bienville

BARILS pour mélasse—100 jeux de trois chaque, en débarquement du brick Hohomeh et à vendre par
29 avril ROBERTS & HALL, 75 Magasins

SEL DE TABLE—10 caisses à vendre par
29 avril PRICE & FROST, 10, Poydras.

GRAISSE—130 barillets et 20 barils en débarquement du steamer Yazoo à vendre par
29 avril PRICE & FROST, 10, Poydras.

PORC—150 barils M. O. et P. O. et 80 do pour habitation, à vendre par PRICE & FROST, 10, Poydras.

EPICES—Piment, poivre, girofles muscade, canne, poivre de cayenne, moutarde, &c. portion moulue, en magasin et à vendre par
29 a ROBERTS & HALL, 75 Magasins

CAFE de la Havane, du vert, à vendre par
29 a MANUEL BLASCO, 26 Commune

AMANDES à coque douce, à vendre par
29 a MANUEL BLASCO, 26, Commune

EAU DE VIE de pêches, à vendre par
29 a MANUEL BLASCO, 26 Commune

CIGARES de la Havane—Regalias, Canones, &c, à vendre par
29 a MANUEL BLASCO, 26, Commune

SUCRE blanc de la Havane—15 caisses à vendre par
29 av MANUEL BLASCO, 26, Commune

GENIEVRE de Hollande, à vendre par
29 a MANUEL BLASCO, 26 Commune

BRODEQUINS—30 caisses, Russett, à vendre par
29 av FROST & Co. 10, Magasins.

CIRAGE—900 grosses, à vendre par
29 av FROST & Co. 10, Magasins

CHAPEAUX—200 caisses de différentes descriptions, à vendre par FROST & Co,
29 a 10, Magasins

CHAPEAUX feuilles de palmier—50 caisses fins et communs, à vendre par FROST & Co,
29 av 10, Magasins

VIN de Porto, à vendre par
29 a MANUEL BLASCO, 26 Commune

HUILE de baleine épurée d'hiver et d'automne à vendre par
29 a GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

CAFE de la Havane en magasin, à vendre par
29 a GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

CLOUS [?] de Suède—50 barillets à vendre par
29 a GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

CORDAGES goudronnés de Manille, dimensions assorties à vendre par
29 a GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

FARINE. 300 barils en débarquement du steamer Tom Agres, à vendre par HARTWELL & KIDDER,
29 avril 44 Poydras

AVIS.
Département du Trésor, le 24 avril 1843.

RESOLUTION.—Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, Que le trésorier d'Etat est, par le présent, autorisé à contracter avec un entrepreneur ou un constructeur compétent pour toutes les réparations à faire aux bâtisses de l'Etat, situées dans les rues de Chartres, Jefferson et Levée, qu'il donnera avis pendant 10 jours au moins dans deux des gazettes de cette ville, en français et en anglais, pour les ouvrages qui devront être faits, recevra des propositions cachetées et les adjugera au plus bas enchérisseur. Il est entendu que ledit contracteur recevra son paiement des loyers et fournira caution de la somme de trois mille piastres pour la fidèle exécution de son contrat.

En vertu de la résolution ci-dessus des propositions cachetées seront reçues au département du trésor durant les dix jours qui suivront cet avis de 9 heures A. M. à 2 heures P. M. pour les réparations dont il est question ci-dessus.
WM DEBUYS, Trésorier.
Le Courrier est invité à publier cet avis. 29av—10

PERDUE—Une grande EPINGLETTE à diamants—Celui qui rapportera ce bijou au Dr. LEWIS, rue de l'Esplanade, vis-à-vis l'hôtel de la Monnaie, sera libéralement récompensé. 29 av—3

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu le Révd. Jean Louis Leopold Moni, décédé curé de l'Eglise St. Louis, sont priées de les présenter au soussigné, exécuteur testamentaire.
Toutes celles qui doivent à la dite succession sont également priées de venir régler.
8 av—3 L. A. GARIDEL.

LES réclamateurs suivans de marchandises par le brick Isaac Mead, capitaine Dudley, venu de Marseilles via Key West, sont priés de se faire connaître et de venir régler sans aucun délai l'average bond dudit bâtiment, savoir: M. Castel consignataire de 1, 1 1/2, 1 balle et un paquet de marchandises, chargés par Brunier d'Eyriès.
M. L. Turner de Lafayette, consignataire et le réclamateur de 50 barriques vin rouge, marquées GWM, chargées par G. W. Morse, à ordre, chez
BLANCHARD, RIVER & co.
28 av—5 24 Bienville

DOUBLONS mexicains et espagnols, à vendre par
29 av J. M. LAPEYRE, 17, Conti

CAFE de la Havane, à vendre par
29 av J. M. LAPEYRE, 17, Conti

SUCRE blanc de la Havane, à vendre par
29 av J. M. LAPEYRE, 17, Conti

JAMBONS—9 boucauts à vendre par
28 av HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras

CAFE de la Havane—186 sacs à vendre par
28 a A. DURAND, Conti, No. 7

600 Dame-jeannes de 4 gallons, à vendre par
28 a A. DURAND, Conti, No. 7

CIGARES de la Havane—60,000 Cigares de différentes description, à vendre par
28 a A. DURAND, Conti, No. 7

VIN rouge—200 caisses, à vendre par
28 a A DURAND, Conti, No 7

VIN de Bourgogne—100 caisses à vendre par
28 a A DURAND, Conti No. 7

ANISETTE—250 paniers à vendre par
28 av A. DURAND, 7, rue Conti

WOOD & SIMMONS, 81, rue des Magasins, offrent à vendre en débarquement du steamer Eclipse—150 barils saindoux; 250 barillets graisse prime; 75 barils jambons; 300 do porc mess, 64 do. farine, 8 do. suif, 5 do. saucissons. 28 av

A LOUER—Une chambre garnie, sur le devant, au premier étage, avec ou sans pension. S'adresser au No. 160, rue Carondelet, de 4 à 5 heures P. M.
27 avril ☞

SEL—3000 sacs gros, de Liverpool, en débarquement du navire Metoka, par
27 av T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp

DOUBLONS—200 espagnols et patriots, à vendre par
27 av J. S. DONAMETTE.

DRAP—12 pièces draps, bleu, noir, marron et olive, à vendre par J. S. DONAMETTE, 27 av

AVIS—J. Latour, chaudronnier, informe le public et ses amis qu'il continuera le même genre d'affaires que lors de sa société avec M. Ducret.
Son établissement est situé rue St. Louis No. 27; il ose espérer sur le patronage des personnes qui avaient l'habitude de fréquenter l'ancienne maison. 13 av—6

A VENDRE pour clore diverses consignations: Eau-de-Vie 4me, 3me et 1re preuve, Vins rouges et blancs en caisses, Liqueurs assorties, Sardines à l'huile, en grandes et demi boîtes, Absynthe 8me preuve, Fil à voile et à Badin fièvre, Vin blanc en demi-barriques, Curaçao de Hollande, Vin rouge vieux en barriques, Fraises, Framboises et autres fruits conservés dans leur jus, chez
27 avril—3 VICTOR ROUMAGE, 27, rue St. Louis

MADAME REGNIER BAQUIE, offre au public et à ses nombreux amis, les remerciments les plus sincères, pour l'encouragement qu'elle a reçu jusqu'à ce jour, et afin de mériter de plus en plus la confiance des parents qui lui ont confié l'éducation de leurs enfants, elle ne néglige ni zèle et d'assiduité. Son pensionnat est toujours rue St. Pierre, no. 181. Un nombre limité de pensionnaires peuvent y être admises, et un prix sont réduits de manière à s'accorder aux circonstances actuelles. 27 av—3

AMUSEMENTS.

THEATRE AMERICAIN.

SAMEDI, 29 AVRIL 1843.
NORMA,

Polione,	Signor Perozzi
Orovezo,	Valtellina.
Norma,	Signora Castel
Adalgisa,	Majocchi.

Lundi, 7me représentation de la troupe Italienne.
☞ Les directeurs de la Troupe Italienne ont l'honneur d'annoncer que pour se conformer au vœu du public de la Nouvelle Orléans, ils ont pris des arrangemens avec
Mme. CASTELLAN,
Et qu'elle jouera la semaine prochaine dans l'opera de
LUCIE DE LAMMERMOOR.

THEATRE ST. CHARLES.
SAMEDI, 29 AVRIL 1843.
WARLOCH OF THE GLEN,
Terminé par
LE NAIN POUR UNE HEURE.

TROISIEME ET DERNIER CONCERT
DE MAX BOHRER.

Mr. Max Bohrer (Maître de Concerts et violoncelliste de S. M. le Roi de Wurtemberg) informe respectueusement ses amis et le public, que son dernier concert aura lieu
Jeudi soir, 4 mai,
A la Bourse Saint Louis.
☞ Voir les programmes
Billets ... $1
Aux principaux magasins de musique et hotels et à la porte. 29 avril—3

PREMIERE OLYMPIADE AMERICAINE,
Instituée par
HERR OTTO MOTTI,
De Vienne, Autriche, en mémoire de la liberté populaire.
COURSES DE LA LOUISIANE.

Les Courses continueront deux jours et commenceront Samedi 29 du courant, à 4 heures P. M.

Ordre des Courses:

1o. OTTO MOTTY apparaitra avant la Course, sur deux chevaux étrangers, sans selle ni bride, à pied sur la selle et exécutera debout la Course difficile et hardie qui intitulée:
LES NUMIDES LEGERS,
Qui n'avait jamais été exécutée avant lui dans ce pays par aucun écuyer.

Dans cette position il parcourra l'arène un mille en deux minutes et vingt-huit secondes. Après cette Course il sera exécuté l'hymne patriotique
LA MARSEILLAISE,
Par une belle troupe de musiciens engagés exprès pour cette occasion—Pause 15 minutes.

2o. LA GRANDE COURSE DU CHARIOT ROMAIN,
Entre trois chariots romains.

Chaque chariot traîné par deux beaux chevaux et conduits par Otto Motty et deux conducteurs, en style romain, correctement habillés et magnifiquement habillés avec l'ancien costume des conducteurs romains, et aussi avec la plus grande adresse et la plus grande habileté et manœuvreront dans l'arène. Les chariots qui sont construits exactement semblables à ceux dont se servaient les anciens, sont splendidement décorés et sont assez fortement construits pour éviter les accidents. Le conducteur vainqueur recevra une couronne de chêne à la manière des temps olympiens. Après la première course de chariots il y aura une pause de six minutes durant laquelle l'orchestre exécutera plusieurs airs nationaux et marches.

GRANDE COURSE,

Entre Otto Motty se tenant debout sur deux chevaux sans selle et le conducteur victorieux conduisant les chevaux et le char qui auront été vainqueurs à la course précédente.

La course et la fête de ces jours seront terminées par UNE GRANDE OUVERTURE A GRAND ORCHESTRE.

Prix d'entrée...........$1—Les enfans moitié prix—Les voitures et les cochers gratis.

Les chevaux qui, pour cette occasion et choisis par Otto Motty aux écuries Tattersall.

Les tribunes des membres ont pour cette circonstance, été réservées aux Dames, sous la direction d'un comité composé de M.
OTTO MOTTY.
DAVID STEPHENSON.

N. B. Les chars du rail road Pontchartrain commenceront leur voyage pour la Course, à 3 heures, pendant les jours de ces amusements.

SALLE DE BAL WASHINGTON.
GRAND BAL PARE ET MASQUE.
Tous les jours, Dimanches exceptés.
Durant la saison.
S. DUBORD, Directeur.
Prix d'entrée—une piastre. 24 dec ☞

SALLE DE BAL DE LA RUE CONTI.
Les Bals auront lieu les Dimanches, Mardis et Jeudis de chaque semaine.
31 mars ☞ O. W. STEPHENS, Directeur

MEDICAMENTS POUR HABITATION
LES soussignés, persuadés de l'importance qu'il y a pour les habitans et les médecins d'avoir des médicaments frais et garantis, ont donné un soin particulier au choix de leur assortiment, et d'après les arrangements qu'ils ont faits à Londres, Paris et New-York, pour recevoir des assortiments très frais, ils pourront en toutes circonstances fournir aux habitans et aux médecins des médicaments qu'ils pourront garantir être de qualité supérieure.
29 avril—3 m SICKLES & Co, Droguistes, 40, rue du Canal

PAR LE REGISTER.

Succession de Laurence Monroy, h. c. l.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SAMEDI vingt neuf avril 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 27 mars 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Laurence Monroy, h. c. l., les lots de terre ci-après décrits, savoir:

Deux lots de terre situés dans l'ilet compris entre les rues Prytanée, Melpomène, Thalie, Terpsycore et Colisseum contigus dans le fond au lot formant l'encoignure des rues Prytanée et Melpomène, mesurant chacun au pied français trente pieds de face à la rue Melpomène, et s'étendant sur une profondeur de cent vingt pieds.

Conditions de la vente: Une moitié comptant, et la balance à un et deux mois de crédit payable en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur, et hypothéqué jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
29 mars—3 en 30j Régistre des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant A. Chiapella, notaire public.

Succession de Joseph A. Bazile Ville
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SAMEDI vingt neuf Avril 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 avril 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Joseph A. Bazile Ville,

Vingt-huit actions dans le fonds capital de la banque de la Cité de la Nouvelle Orléans, payées en plein.

Conditions, comptant.

Et le même jour à 4 heures P. M. au bureau du Register des Testamens, rue Ste. Anne entre les rues Conde et Royale, en vertu dudit ordre de Cour, il sera vendu pour le compte de ladite succession, les effets mobiliers ci-après décrits savoir:

Un laminoir, un étau, deux lingotières, un lot de creusets, &c. &c.

Conditions, comptant. W. F. C. DUPLESSIS,
17 avril—3 en 10 Register des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Lois Bertonneau—Avis est par le présent donné aux héritiers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Madeleine Thomas, exécutrice testamentaire du testament de Lois Bertonneau ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre les mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS.
29 avril. Register des Testamens.

PAR LE MARSHALL
DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS—District oriental de la Louisiane—No. 315.

J. E. Fauris chargé de la vente des biens de Ry. Taillier en faillite—En vertu d'un ordre de cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis, pour le district oriental de la Louisiane, j'exposerai en vente publique lundi 22 mai 1843 à l'arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, à midi, les propriétés suivantes abandonnées dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. L'esclave Eliza, âgée de 45 ans, estropiée.
2o. 70 acres de terre dans l'Alabama, formant partie de la moitié N. de la section no. 30 township no 8, rangée sud no. 1 Est.

Conditions: Un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois.

Les actes de vente aux frais de l'acquéreur.
A. SIDNEY ROBERTSON,
29 avril—31 29,10 20 Marshal des Etats-Unis.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de St. Bernard—Cour des Preuves—Succession Antoine Bienvenu père—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de St. Bernard, il sera vendu par le soussigné, samedi le 20 mai 1843, à midi, à la Bourse de la Cité rue St. Louis, à la Nouvelle Orléans.

Dix-neuf lots de terre situés en cette paroisse étant l'habitation du défunt, divisés en lots, et qui seront vendus conformément à un plan fait par M. Bourgerol arpenteur, lequel sera exposé à ladite Bourse quelques jours avant la vente. Et les esclaves suivants, savoir: Horace, de 40 ans, Jacques, de 30 ans, Petit Mark, de 30 ans, Honoré, de 24 ans, Octave, de 14 ans, Bill, de 24 ans, Joseph, de 30 ans, Petite Victoire, de 25 ans, Joseph, de 30 ans, Antoine 30 ans, Jim Boots, 30 ans. Et aussi quatorze actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane, payées en plein.

Conditions de la vente: les actions de banque comptant. Les lots de terre un dixième comptant, et la balance à un, deux, trois et quatre ans de crédit, les esclaves un dixième comptant et la balance à un et deux ans de crédit. Les billets devront être endossés à la satisfaction de l'administrateur et en coupons à la convenance des héritiers, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et être faits payables à la Nouvelle Orléans.

Paroisse de St. Bernard, le 17 avril 1843.
OCTAVE S. ROUSSEAU,
19 avril—1 9,29,9,20 Juge.

HOPITAL DE CHARITE DE LA NELLE-ORLEANS,
26 Avril 1843.

AVIS est par le présent donné, que le lundi 1er mai prochain, le bureau des administrateurs procédera à l'élection de chirurgiens et médecins pour l'hôpital.
par ordre
HY. BIER, Secrétaire et Trésorier.
Le Courrier est invité de copier cet avis. 26 avril—5

A LOUER PAR J. & L. GARNIER.

Une maison de quatre appartemens, située rue des Prêtres, faubourg Marigny.

Une grande maison basse, rue Dumaine, entre Royale et Bourbon.

Une petite maison basse rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine. 25 av—6

PIERRE ROY aime à l'honneur d'informer ses nombreuses connaissances et le public en général, qu'il continue dans son ancien magasin ci-devant occupé par P. Roy & Michel, rue St. Philippe No. 16, le commerce des vins, liqueurs et groceries et a toujours à vendre un assortiment varié de marchandises fraîches et de qualité supérieure et à des prix très modérés. 18 av—30

MEILLEUR MARCHE QUE NULLE PART!

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public que, désirant écouler au plus vite un stock considérable de Marchandises de printemps, il vendra à très bas prix les articles ci-après:

Jaconats français garantis bon teint et grande nouveauté, à 25, 31 et 37 1/2 cents la yarde; le même article pour deuil et demi-deuil, de 15 à 20 cents.

Organdis et Mousselines à 25 c. nouveaux dessins à 31 et 37 1/2 cents.

Toiles pur fil, Batistes, Mouchoirs, Camails en filet, Mousseline blanche à rideaux, brodée, Châles vrai filet, Indiennes à meubles, Mousselines unies et à carreaux, Coutil fil; our pantalons, Ombrelles, Bas, Dentelle, Parfumeries, &c. &c. &.
P. IBOS,
17 avril—15 Encoig. des rues Bourbon et St. Pierre

LES soussignés faisant partie de la compagnie de la manufacture de verrerie dans la paroisse de Jefferson, sont invités à s'assembler au bureau de la compagnie dans ladite paroisse de Jefferson vis-à-vis Carrollton, samedi 10 mai prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. pour élire neuf directeurs.

C. ZERINGUE
D. F. BURTH,
L. L. GORDIER, } Commissaires.
Aug. FERAND,
24 avril—3 en 10j

FORMATION DE SOCIETE
DUCRET ET LANGLADE,
Chaudronniers, rue St. Louis, No. 14.

A DATER de ce jour, les soussignés ont formé une société pour ex rcer leur profession, leur atelier est situé rue St. Louis, No. 14, ci-devant maison Latour et Ducret.

Ils offrent à vendre à un prix modéré, un grand assortiment de batterie de cuisine en cuivre et en tôle.

Ils exécuteront tous les ordres qui leur seront donnés avec soins et promptitude.

Ils espèrent mériter le patronage des personnes qui voudront les honorer de leur confiance.
J. B. DUCRET.
13 avril—3 m LANGLADE.

VENTES DE CE JOUR.

PAR ABAT & COQUET.

IL sera vendu samedi, 29 avril 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,
Une superbe pendule et vases
Une glace française très grande.
Conditions: comptant.
AUSSI—Au même lieu un beau nègre créole de 19 ans
27 av—3

PAR ABAT & COQUET.

IL sera vendu samedi, 29 avril 1843, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,
La négresse ——, depuis environ dix ans dans le pays, parlant le français et l'anglais, âgée d'environ 30 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.
Adeline, créole, âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison. Ces esclaves sont garanties et recommandées sous tous les rapports. Le vendeur en cas d'un défaut que par besoin.
Conditions: comptant. 28 av—3

PAR F. M. PETITPAIN.

IL sera vendu samedi prochain, 29 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis,
Un lot de Terre situé dans la paroisse de Jefferson, ayant mesure française, 30 pieds de face à la rue Jackson, entre les rues Prytanée et Ursule, sur 120 pieds de profondeur, et attenant à la propriété de M. Pattison.
Conditions, à la vente. 29 av—1

Grande vente de Vins, Liqueurs et Groceries.
Samedi, 29 du courant, à 10 heures.
PAR MULLEN & O'HARA.
12, Canal, Paulding's Row.

MADERE, Sherry, Porto, Sauterne et autres vins en barriques et en caisses, eau de vie, genièvre, liqueurs, savon, blanc de baleine, ou vanille, thé, café, sel de table et plusieurs faïences de tabac, de différentes marques, &c. 25 av—3

PAR VINCENT & DE FERIET
Meubles, Meubles

IL sera vendu, pour cause de départ, samedi 29 du courant à quatre heures P. M. rue St. Pierre, entre Bourgogne et Rempart,
Un assortiment de meubles se composant de: sofas, chaises, tables, lits, armoires, ustensiles de cuisine &c &c
8 avril—1

PAR A. FERNANDEZ & Co.

IL sera vendu samedi prochain, 29 du courant, à 4 heures P. M. au vieux bassin Carondelet, un *Pleasure Boat* en forme de bateau à vapeur avec une machine à pédale pour faire mouvoir les roues, avec ses agrès et apparaux; tel qu'il se trouve audit bassin. Ce bateau est construit pour une excursion de plaisir sur le lac, et est très solide. 25 avril

PAR ANTHONY FERNANDEZ & Co.
Bon placement de fond et vente sans réserve.

SAMEDI 29 du courant, à la Bourse St. Louis, à midi, il sera vendu une propriété située à l'encoignure Sud des rues Bourbon et Hopital, mesurant un pied français 27 pieds face à la rue Bourbon, sur 60 pieds de profondeur et face à la rue Hopital, ensemble, la maison et ses dépendances. Ladite propriété rapporte un loyer $30 par mois.
Conditions: Un tiers comptant. La balance à 6 et 12 mois de crédit, avec billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, en l'étude de M. Felix Percy, notaire public. 17 avril

FAUBOURG FRANKLIN, ILET No 106
Vente positive et sans réserve, sans endossements
PAR ANTHONY FERNANDEZ & Co.

SAMEDI, 29 avril courant, à la Bourse St. Louis, à midi, il sera vendu ledit ilet divisé en terrains, d'après le plan exposé à la Bourse, ledit ilet est très connu, et est borné par la promenade Washington, les rues Urquhart, Musique et Moreau, et est borné par le chemin de fer du lac à l'Mexique, et contenant 8 bout lieux d'étendue.
Conditions: 1/3 comptant, la balance à 6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, avec hypothèque, mais sans endossement et sans payer intérêt par un aucun des billets que feraient pas payés à leur maturité &c.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, chez Wm Y Lewis notaire public.
☞ Cet ilet est bien situé, et on engage les acheteurs à le visiter avant la vente, étant seulement à une très courte distance de la chapelle du faubourg Franklin. 7 av—9, 7 14, 21 25 29

SUPERBE RESIDENCE D'ETE
PAR ABAT & COQUET
Il sera vendu samedi 29 avril 1843, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour cause de départ.

Un lot de terre situé sur le chemin du Bayou, ayant 80 pieds de face sur le Chemin du Bayou, entre Dorling, ?? Clarborne, sur une profondeur irrégulière de 142 ?? sur une ligne, 126 sur le ?? pouces sur l'autre et 60 pieds 8 pouces sur la ligne du fond; ensemble une maison qui s'y trouve maintenant bâtie dont le rez-de-chaussée est bâti en briques; dix pièces pour chambre à coucher, etc. qui sera quatre grandes pièces, avec divise également en quatre grandes pièces et un cabinet sur la galerie de derrière, avec des latrines sur le devant. Les appartemens sont séparés en haut et en bas par un grand vestibule, un beau grenier ... un cabinet haute en bois se composant de ... pièces, cour, cuisine, écurie, latrines, etc., etc. Les dépendances sont ... (à l'anglaise).

Cette maison est neuve et en parfait état, elle est louée jusqu'au 1er novembre 1843, à $30 par mois, par bail.
Conditions: $1,500 comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 24 avril—6t 1, 3 v etc

VENTES A L'ENCAN.

Vente des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.

IL sera vendu à l'encan, lundi 1er mai, à 4 heures, et demie, au magasin No. 73, rue du Camp,
140 sacs de café de Rio légèrement avarié.
Vendu sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions comptant. 29 avril

PAR M. BARNETT, Jr.
Pour cause de départ

IL sera vendu lundi, 1er mai, à 4 heures rue Bourbon, entre les rues Orléans et Ste. Anne.
Un mobilier se composant en tables, armoires, bureaux, glaces, sofas et autres meubles, batterie de cuisine. Aussi une superbe voiture. 28 av—2

PAR A. FERNANDEZ & Co.

MARDI prochain 2 mai, à 10 heures A. M. il sera vendu au magasin de MM. V. L. Girardey et Co. à l'encoignure des rues de Chartres et St. Pierre, pour clore une affaire, le contenu du dit magasin, consistant en un assortiment général de groceries, telles que: sardines, petits pois, truffes, saucissons, eau de vie de Cognac, Madère en carafes, vin en caisse, absinthe, rum, genièvre de Hollande, liqueurs assorties, huile de Champagne, fruits, en jus et à l'eau de vie, confitures de la Havane, indigo, amidon, graines pour bouchons, bouchons et une quantité d'autres articles trop longs à énumérer. Aussi, l'installation du dit magasin. La vente sera positive et sans réserve, le tout en lots convenables aux acheteurs. 26 av

Vente positive de 1000 sacs de café.
PAR W. H. ROBERTSON & Co.
J. W. FURNESS, encanteur.

IL sera vendu devant leur magasin d'encan, jeudi prochain à 4 heures
1000 sacs café.
Conditions à la vente. 29 avril.

PAR F. M. PETITPAIN.

IL sera vendu lundi prochain, 1er mai, à deux heures A. M. au magasin de J. L. Donnamette, encoignure des rues Conti et passage de la Bourse.
Le stock entier dudit magasin consistant en soie, velours, et une quantité d'autres articles de goût etc. dont plus de détails sont donnés dans l'avis publié par M. J. L. Donnamette. 28 av—

VENTE DE SYNDIC
Nathan Niches vs. ses créanciers.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON
RD RICHARDSON, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, le 1 mai à 10 heures 1/2, sur les lieux autrefois occupés par l'insolvable, rue St. ?? entre les rues St. Thomas et Tchoupitoulas, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 avril 1843.
Les effets Mobiliers abandonnés par ledit insolvable à ses créanciers, savoir:
Meubles, trois Chevaux, une Barouche, quatre Charettes et une Pompe à rotation.
Conditions, comptant. 29 avril—4 en 15

Vente positive et sans réserve de propriétés aux faubourg Lafayette et Livaudais.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.

IL sera vendu à l'encan samedi, 6 mai, à midi, à l'Arcade de Banks,
Les propriétés ci-après décrites: Un morceau de Terre mesurant 28 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas entre les rues des Nonnes et Ste. Marie, sur 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en deux maisons en briques, écurie, latrines dépendances etc. bon puits, &c. &c. une entrée latérale pour voiture dont aucun ... rue Ste. Marie. Cette propriété, qui est située dans un quartier sujet à améliorations, est louée à un bon locataire.
Conditions: $1 200 comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets satisfaisants.
AUSSI
3 Lots de Terre portant les Nos 20 21 et 22, de l'ilet No 49 borné par les rues 7me, ... Jersey et Laurel, faubourg Livaudais; chaque lot mesure 31 pieds 2 pouces de face à la rue 7me sur 120 pieds de profondeur. Ces lots sont les plus beaux ... du faubourg et sont vendus pour cause de départ.
Conditions: Moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit en billets sans endosseur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant J. R. Marks, notaire public.
Les actes de vente devront être régularisés dans les dix jours de l'adjudication. 28 av—s

Vente à l'encan, sans réserve, de 5,000 plantes et arbustes provenant de J. F. Boucher.
Il sera vendu lundi 1er mai, sur la place Lafayette, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. et de 3 heures à 6 heures P. M.:
Un grand assortiment des plantes les plus rares jusqu'à présent cultivées dans le pays, parmi lesquelles se trouve une grande quantité de plantes du Brésil, du Mexique et du Cap de Bonne Espérance.
On recevra des billets de première et de seconde Municipalité.
On peut avoir des catalogues à la Maison Verte, rue St. Charles. 28 avril

VENTE A L'ENCAN.
MAGASIN A LOUER, Rue Conti, No. 19

LE soussigné partant pour France, informe le public qu'il fera vendre le premier mai prochain, par M. Petitpain, encanteur de cette ville, les objets et marchandises ci-après détaillées, savoir:
Etagères, comptoirs, vitrières et installation pour le Pas.
Redingottes d'été légères, doublées en soie confectionnées à Paris.
Chapeaux castors gris, blancs et noirs
Cravattes satins et taffetas, 7/8 et 3/4.
Bas de soie blancs et noirs.
do en coton brodés, riches pour dames.
Parapluies de soie et de coton.
Velours, pur soie, noir. Satin noir
Gros de Naples noirs et de fantaisie.
Schals taffetas glacé.
Foulards de do Echarpes do do
Crêpes de chine blanc 7/4 qualité supérieure.
do do gris 7/4 do
do do ponceau 7/4 do
do do do 6/4 do
Cols brodés pour dames.
Gants à filets noirs, gris et blancs unis.
do do do de à dentelle.
Portefeuilles pour hommes do pour dames
Un assortiment complet de toile d'Irlande pur fil.
Paletots d'été pour hommes et enfants.
Guingans différents dessins et qualités.
Coutils en fil et coton.
Indiennes françaises et américaines. Coton.
Chapeaux de paille pour dames. Linge de table

BIJOUTERIE.
Montres Breguet, 4 trous en pierre.
do do 4 trous rubis, pour dames.
do do pour dames, ordinaires.
Boucles d'oreilles or fin, émaillées, émeraudes, etc. au choix.
Bagues, or fin, chevalières, émaillées, émeraudes, rubis etc. au choix.
Boutons pour chemises.
Clefs de montres or fin (à la Breguet).
Galons or fin (12 lignes).
do systeme, or fin, rosette spoline.
do do do (12 lignes) ailes d'ange
do or faux (12 lignes) gaze rosette.
do do (12 do) ailes d'anges.
do do (24 do) gaze.
do do (24 do) dentelle lamé frisé.
do do (24 do) dentelles deux faces lame plate.
do do (24 do) dentelles deux faces lame frisée
do do (18 do) dentelle une face lame et frisé.
Un bel assortiment de fausse bijouterie convenable pour le Mexique, fusils doubles à pistons, capsules qualités supérieures.
Le soussigné continuera de vendre les marchandises ci-dessus annoncées jusqu'au moment de l'encan à dix pr. cent au-dessous du dernier rabais.
23 av J. L. DONNAMETTE.

BUREAU D'ASSURANCES DES POMPIERS,
Nouvelle Orléans, 26 avril 1843.

LE public est averti par le présent de ne pas recevoir ou négocier les billets suivans, appartenant à la Compagnie, lesquels ont été perdus ou égarés, savoir:
Un billet de Wm Barnes, en faveur de W. W. Holmes, daté du 4 avril 1840, à 6 mois, de la somme de ... $1,319 50
Un autre semblable, et même date, à 12 mois, de la somme de ... 1,352 50
Le paiement en ayant été arrêté.
HENRY O. AMES,
28 avril—6 Secrétaire.

PARTI MARRON—Un nègre nommé AUSTIN, âgé d'environ 22 ans, dernièrement acheté de M. Brinegar. Il a perdu quelques unes de ses dents du côté gauche; il avait, lors de son départ, un pantalon et un gilet rond bleu, et une casquette en fourrure. Je donnerai une récompense de dix piastres à celui qui me livrera ce nègre, le logera à la geôle de paroisse ou le livrera au No. 61, rue Gravier.
THOMAS BOYLAN,
Rue des Champs Elysées entre les rues Bons Enfans et
27 av—3 Morales

VENTES DE SHERIF.

L. F. Mossent vs H. H. Breen et James Moran

COUR DE PAROISSE.—No. 15,411.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 29 avril 1843 à midi,
Un lot de terre situé rue des Marais, entre les rues de la Douane et du Canal, et désigné par le No. 6, de l'ilet No. 29, mesurant, mesure américaine, 24 pieds 5 pouces de face à la rue des Marais, sur 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, ensemble un édifice en bois sur un étage au-dessus du rez-de-chaussée dans le fond dudit lot, et toutes les améliorations, tous les droits et toutes les dépendances qui y appartiennent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions, Comptant.
V. ALLAIN,
27 mars—2 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Auguste Delassus, agent de Macarty vs. Made. L. L. Datier et son mari.

COUR DE PAROISSE.—No. 15,728.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, en cette ville, le vendredi le 2 de juin 1843, les propriétés ci après décrites, saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir:
Un certain Lot de Terre mesurant trente pieds de face à la rue Bourbon, sur 120 pieds de profondeur entre les rues Ursulines et Royale (mesure française) ainsi que toutes les bâtisses, et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions, comptant.
D AUGUSTIN,
29 avril—1 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de Milne vs. Charal Thomas.

COUR DE PAROISSE.—No. 15,332. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi le 1er juin 1843, à midi,
Deux lots de terre situés au faubourg Tremé de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Columbus, Laharpe, Robertson et Villeré, désignés par les nos. 19 et 20, sur un plan du date du 21 septembre 1836, dressé par Le Bringier arpenteur general et annexé à un acte passé le 16 décembre 1836 par devant C. Pollock notaire public, lesdits lots ayant, mesure française, les dimensions suivantes, savoir: le lot no. 19 mesurant 30 pieds de face à la rue Villeré sur un ?? pieds de profondeur du côté de la rue Columbus, 121 pieds un pouce et 8 lignes sur une ligne traversant l'ilet, 71 pieds de largeur dans le fond; le no. 20 contigu au lot 19 ayant 30 pieds de face à la rue Villeré, sur 140 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble tous les bâtis, droits, privilèges et améliorations qui y appartiennent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
D. AUGUSTIN,
29 avril—1 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de Milne vs. Charal Thomas

COUR DE PAROISSE. No. 15,334.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, jeudi le 1er de juin 1843, à midi,
Deux lots de terre situés dans le faubourg Tremé, en cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Kerlerec, Claiborne, Kerlerec et Robertson, désignés par les Nos. 18 et 19 sur un plan en date du 21 septembre 1836, fait par L. Bringier, arpenteur général, annexé à un acte de vente passé par-devant C. Pollock, le 16 décembre 1836. Lesdits lots ayant chacun, mesure française, 30 pieds de face à la rue Kerlerec et s'étendant à 120 pieds dans la profondeur, entre lignes parallèles, ensemble tous les droits, privilèges et avantages y appartenant.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
D. AUGUSTIN,
29 avril—1 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de Milne vs. Charal Thomas.

COUR DE PAROISSE.—No. 15,335. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre Chartres et Royale, en cette ville, jeudi le 1er de juin 1843, à midi.
Deux lots de terre situés dans le faubourg Tremé, en cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Kerlerec, Villeré, Columbus et Claiborne, désignés sous les Nos 25 et 26 conformément à un plan daté le 21 septembre 1836, fait par L. Bringier arpenteur général annexé à un acte de vente passé le 16 décembre 1836, par devant C. Pollock, not. pub. Lesdits lots ayant mesure française, 30 pieds de face à la rue Villeré et se prolongeant dans la profondeur entre lignes parallèles jusqu'à la limite de la propriété de ——.
Le lot No. 25, ayant 30 pieds 10 pouces et 10 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Kerlerec, 100 pieds 8 pouces de profondeur sur le côté joignant le lot No. 26, et le lot No. 26 ayant 100 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur le côté adjoignant le lot No. 27, ainsi que tous les bâtis, privilèges et avantages y appartenant.
Saisis dans l'affaire ci-dessus
Conditions comptant.
D. AUGUSTIN,
29 avril—1 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Carrollton vs L. M. Tricou et autres.

COUR DE PAROISSE. No. 15,251. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, jeudi le 11 mai 1843, à midi,
Dix actions du fonds capital de la Banque de Carrollton saisies dans l'affaire ci-dessus
Conditions comptant.
D. AUGUSTIN,
29 avril Shérif de la paroisse d'Orléans

AVIS D'ENCAN.

LE soussigné dûment nommé encanteur, ayant pris des arrangements avec M. A. L. Fernot [connu depuis long-temps dans les affaires d'encan] a pris le magasin spacieux situé rue de Chartres No. 40, entre les rues Douane et Bienville, et récemment occupé par MM. Davidson, Woodward & co., où il s'occupera entièrement des ventes à l'encan en général et il se chargera également des ventes de toute espèce de propriété, &c. &c.
28 avril ☞ WILLIAM G HEWES.

AVIS D'ENCAN.

LE soussigné ayant été nommé et commissionné encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, a loué le magasin No 12 rue du Canal, Paulding's Row, pour la continuation de ses affaires d'encan et de commission en général, et sollicite respectueusement le patronage de ses amis et du public en général.
B. MULLEN.
Anciennement M. & B. MULLEN & Co.,
31 mars ☞ 12, rue du Canal, Paulding's row
Les ventes du dehors et autres ventes seront faites avec promptitude.

LES Soussignés, par un acte passé pardevant L. T. Caire, notaire public, ont formé une société à l'effet de travailler les affaires d'encan et de commission en général, sous la raison sociale de J. A. Beard & Richardson. Bureau 45, rue des Magasins.
JOSEPH A. BEARD,
31 mars RICHARD RICHARDSON, Encanteurs.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.—Le steamer JOAN OF ARC, capitaine Church, partira lundi 1er mai à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
29 av HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras

POUR ST. LOUIS. Le steamer ECLIPSE, capitaine J. W. Gisler, partira pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires le 2 mai à dix heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Lafayette ou à
29 av JOHN R. SHAW & co. Agents.

POUR ST. MARTINVILLE, (Attakapas)—Le steamer PATRICK HENRY, capitaine R J. Dorsey, partira pour le port ci-dessus, samedi 29 courant, à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
P J PAVY & co, 18 Conti

POUR NORFOLK (City Point et Richmond)—La goëlette LAFAYETTE, capitaine Winchester, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BAILEY & BAXTER, 47, Commune

POUR NEW YORK—Le navire RIENZI, capitaine Samuel Clark, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BAILEY & BAXTER. 47, Commune

POUR NEW YORK—La goëlette ... capitaine Kitchen, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord sur le port ou passage, s'adresser à
BAILEY & BAXTER, 47, Commune

POUR BALTIMORE. La barque SOLOMON SALTUS, capitaine Gray, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
S & J P WHITNEY & Co
Des avances libérales comptant seront faites pour des consignations par ce navire à la consignation de MM. Clarke & Kellogg, à Baltimore 29 av

POUR GENES—Le brick TORANTO, capitaine W. Bates, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR BILBAO—La barque WHEATON, capitaine Curtis, partira immédiatement. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à
S. & J. P. WHITNEY & Co

POUR BORDEAUX—On a besoin d'un navire pour Bordeaux pour prendre charge immédiatement. Adresser à
LOISON & SILVESTRE, 20, rue de Chartres

PAQUEBOT régulier pour la Havane—Le brick TOM STREET, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord à l'entrepôt de la rue St.
P. REYNAUD, 16, Bienville.

POUR NORFOLK. Mercredi 3 mai—La barque RENOWN, capitaine Watson, partira positivement comme il est ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
T. & S TOBY & BOGERT, 70 Camp

POUR AMSTERDAM. Le navire fin voilier TIMOLEON, capt. Pever, ayant son chargement engagé, partira mardi, pour tout passage seulement, s'adresser à
L. H. GALE, 93, rue Commune

POUR BORDEAUX. Le bon navire VILLE DE BORDEAUX, capt Fesnolt, ayant la majeure partie de son chargement, partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser ... ayant toutes les commodités désirables, s'adresser au capitaine à bord, ou à
CH. DUFOUR, 11 Conti

POUR LE HAVRE. Le beau navire TAGLIONI, capitaine Rogers, partira positivement le 20 courant. Pour fret ou passage, ayant de superbes aménagements, s'adresser au capitaine à bord 21 av—6

POUR BORDEAUX. Le navire CREOLE, capt. Dillingham, peut prendre 300 balles coton et quelques passagers en s'adressant immédiatement à bord ou à
JENKINS & TIGLER,
24 avril ☞ 3, rue St. Charles.

BOURSE DE LA RUE ST LOUIS.
BAINS! BAINS! BAINS!

LE soussigné, nouveau directeur des Bains déjà si avantageusement connus, prévient ses amis et les nombreux habitués de l'Etablissement, qu'il a été fait de judicieuses et considérables améliorations viennent d'être faites et que rien n'a été négligé pour que la comparaison qu'on pourra faire entre cette nouvelle installation et celles du mieux des Etats-Unis ou de l'Europe, soit tout à l'avantage de la première.

Les belles baignoires en cuivre que renferme l'établissement ont été étamées à neuf, toutes les chambres et la salle d'attente décorées avec élégance, et les cabinets garnis de tous les accessoires indispensables à la toilette d'un fashionable. L'asphalte qui garnit le plancher de chaque chambre a été couvert par une claire-voie en bois qui empêche l'eau de séjourner sous les pieds lorsqu'on sort du bain; le linge, par sa blancheur et sa finesse, ne laissera rien à désirer; le service sera fait par des employés habiles, soigneux et polis. Le voisinage de la buvette de la Bourse, assure aux consommateurs qui désireraient être servis dans leur bain, un choix de liqueurs cordiales de première qualité. Le prix des bains, qui était jusqu'alors de 50 cents, est réduit à 25 cents.
ALVAREZ.

L'ouverture des Bains de la Bourse St Louis aura positivement lieu le 25 avril 1843. L'établissement est ouvert au public depuis 5 heures du matin jusqu'à 11 heures du soir. 25 avril—3m

LYCEE D'ORLEANS.
ETABLISSEMENT POUR L'EDUCATION DES JEUNES GENS.
Rue de l'Esplanade, entre Dauphine et Bourgogne.
Dirigé par:

Lewis Elkin (ex-professeur d'anglais et de mathématiques au collège Jefferson, Le) principal du Lycée.
George Wyndham (ex professeur d'anglais, de français, de grec et de latin au collège Jefferson, Le.)
Erastus Everett (ex professeur d'anglais et d'histoire au collège Jefferson, Le.)
Maurice Marroyer (ex professeur de français, de latin et de grec au collège Jefferson, Le.)

Qui, le premier de ce mois, se sont démis de leurs fonctions dans cet établissement.

Ils se sont adjoint pour collaborateur
Monsieur Rafael de Fuentes (ex-professeur d'espagnol et de tenue de livres au collège Jefferson, Le.)

Cette institution est établie sur le modèle des High Schools dans les Etats du Nord. On y cultivera toutes les branches d'une éducation littéraire et scientifique.

REFERENCES:

Hon. F. X. Martin, président de la cour Suprême de l'Etat,	
Hon. Felix Garcia,	E. A. Canon Esq.,
Hon. P. D Conrad,	Christian Roselius Esq.,
Rev. Theodore Clapp,	P. Soulé.
Isaac T. Preston Esq.	L. C. Duncan Esq.,
Alf Hennen Esq.	J. B. Lepretre Esq.
Thos. O. Meux, M. D.	Manuel Blasco Esq.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Lycée, après le 23 avril.
Les classes ouvriront le 24 avril. 18 av—3m